

## Relevé des avis du Comité Social Territorial

le mardi 14 mars 2023

### Présents :

#### Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Monsieur Antonin BOXBERGER, Juriste au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*) ;
- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon ;
- Monsieur Daniel NEFF, Maire de Vieux-Thann ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion ;
- Monsieur Mathieu ROECKEL, Juriste au Centre de Gestion (*suppléant avec voix délibérative*).

#### Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
  - Madame Pascale ROGG, Attaché ppal à la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (*suppléante avec voix délibérative*) ;
  - Madame Béatrice SERRA, ATSEM ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Pulversheim ;
  - Monsieur Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
  - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
  - Monsieur Michel BIRKÉ, Adjoint technique ppal de 2<sup>ème</sup> classe à la Commune de Neuf-Brisach (*suppléant avec voix délibérative*) ;
  - Madame Patricia CANGEMI, ATSEM ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine ;
  - Madame Bénédicte VIROULET, Attaché ppal de conservation du patrimoine à la Commune de Biesheim (*suppléante sans voix délibérative*).
- **F.O. :**
  - Madame Marion PERETTI, Rédacteur ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune de Raedersheim.

### Excusés :

#### **Représentants de l'autorité territoriale :**

- Madame Denise BUHL, Maire de la Commune de Metzeral ;
- Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire de la Commune de Wittersdorf ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey.

#### **Représentants du personnel :**

- Monsieur Fabrice JACHIMOWSKI, Agent de maîtrise ppal à la Commune de Pulversheim ;
- Madame Nathalie KERN, ATSEM ppal de 1<sup>ère</sup> classe à la Commune d'Illfurth.

#### **Autres :**

- Docteur Sylvie ARMBRUSTER, APST 68 ;
- Docteur Dana MACAVEI, APST 68 ;
- Docteur Marie-Thérèse MATHIS, APST 68 ;
- Docteur Martine ULMANN, APST 68.

#### **Participaient également :**

- Madame Jennifer BINDLER, Responsable du service Conseil en Organisation et Santé au Travail au Centre de Gestion ;
- Madame Marie-Laure BUTTERLIN, Gestionnaire Comité Social Territorial au Centre de Gestion ;
- Madame Maëlys FLORENTINO, étudiante en Master 2 Psychologie Sociale du Travail et des Organisations, service Conseil en Organisation et Santé au Travail au Centre de Gestion ;
- Monsieur Franck MOUGEL, Chargé de prévention / ACFI au Centre de Gestion ;
- Madame Valérie SIEGEL, Chargée de prévention / ACFI au Centre de Gestion.

---

## **Point 1 : Approbation des procès-verbaux du Comité Social Territorial : réunion du 24 janvier 2023 et consultation électronique du 07 au 14 février 2023**

### **A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 24 JANVIER 2023**

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023.
  - Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023.

## B. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 07 AU 14 FEVRIER 2023

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 07 au 14 février 2023.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la consultation électronique du 07 au 14 février 2023.

### **Point 2 : Bilan 2022 du dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation**

Conformément à l'article 7 du décret n° 2020-256 du 13 mars 2020, le CHSCT prend connaissance du dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation.

#### **Qu'est-ce que le dispositif de signalement ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 a modifié le dispositif en y ajoutant les notions d'atteintes à l'intégrité physique, de menaces et de tout acte d'intimidation.

#### **Il se traduit par différentes obligations :**

- Mettre en place un circuit de signalement (méthode de recueil, réception, confidentialité, traitement, etc.) ;
- Communiquer sur ce circuit de signalement à l'ensemble des agents sous différentes formes ;
- Prendre toute mesure de protection au bénéfice de l'agent, victime ou témoin, et ce, sans délai et à titre conservatoire. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque ;
- Traiter les faits signalés (enquête interne, mesures de prévention et de protection).

Pour aider les collectivités dans la mise en œuvre de ce dispositif, le CDG 68 a créé un **guide de prévention des violences internes** ainsi qu'un **guide de prévention des violences externes**. Ils comprennent une partie de définition, des actions de prévention, des outils de déploiement des différentes étapes à mettre en œuvre.

#### **Comment les agents peuvent réaliser un signalement ?**

Si la collectivité a conventionné avec le CDG 68, l'agent victime ou témoin peut réaliser un signalement en complétant le formulaire de signalement disponible sur le site internet ou en le demandant en format papier à la personne référente dans sa collectivité.

Il convient d'envoyer le formulaire et les éventuelles pièces justificatives à l'adresse [signalement-violences@cdg68.fr](mailto:signalement-violences@cdg68.fr).

L'ensemble de ces informations sont disponibles sur un flyer et sur des affiches transmises à chaque collectivité qui conventionne.

#### **Vers quels acteurs le CDG réoriente-il les agents ?**

- Médecine préventive
- Association « Parlons Travail »
- Consultation « Souffrance et Travail »

#### **Les documents créés et mis à jour entre février 2022 et février 2023 :**

- Guide de prévention des violences internes : **1 142 téléchargements** (total depuis création du DSA : **3247 téléchargements**)
- Guide de prévention des violences externes : **1716 téléchargements** (total : **2211 téléchargements**)
- Flyer explicatif : **467 téléchargements** (total : **526 téléchargements**)
- Fiche de signalement : **436 téléchargements** (total : **488 téléchargements**)
- Fiche pratique « **que faire après un signalement** »
- Fiche pratique « **responsabilités de l'élu employeur** »
- Fiche pratique « **protection fonctionnelle** »
- **Jeu de carte de sensibilisation aux violences au travail.**

#### **Le dispositif en chiffres pour l'année 2022 :**

- Nombre de collectivités qui ont adopté le dispositif du CDG 68 : **23** (total depuis la création du dispositif : 125)
- Nombre de collectivités ayant participé à une demi-journée de sensibilisation : **36**
- Nombre de signalements réceptionnés (avec convention) : **9**
- Nombre de signalements réceptionnés (sans convention) : **2.**

Madame Jennifer BINDLER précise que dans ce cas (collectivité qui n'a pas conventionné), le service informe l'agent des démarches qu'il peut entreprendre et effectue le lien avec les médecins du travail mais sans retour à la collectivité.

➤ **Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.**

## **Point 3 : Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact)**

### **A. PRESENTATION DES ACTIONS MENEES EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL AU COURS DE L'ANNEE 2022**

Le programme de prévention des risques professionnels pour l'année 2022 avait été fixé lors de la réunion du Comité Technique – compétences CHSCT en date du 1<sup>er</sup> février 2022.

Les actions de prévention réalisées en 2022 sont présentées ci-après.

# Présentation des actions de prévention menées au cours de l'année 2022



## De la réglementation aux accompagnements sur le terrain

L'année 2022 a été fortement impactée par des évolutions réglementaires concernant la Santé et la Sécurité au Travail. Les services ont de ce fait été mobilisés pour mettre à jour les documents et outils à destination des collectivités.

Pour continuer à accompagner individuellement et collectivement les agents et les collectivités du département, les services Conseil en Organisation et Santé au Travail (COST) et Prévention des Risques Professionnels (PRP) ont continué à animer des Petits Déj' QVT et des webconférences en lien avec différents partenaires (FNP placé auprès de la CNRACL, IdéalCo, CNFPT, etc.). Une webconférence a été réalisée spécifiquement pour les acteurs des services de prévention et de santé au travail du département. Celle-ci avait pour intérêt de transmettre les évolutions réglementaires mais également les particularités de la Fonction Publique Territoriale et le rôle de proximité des acteurs du CDG.

Conscients des enjeux importants en matière de prévention des risques professionnels, les services PRP et COST ont coopéré à plusieurs reprises et ont notamment animé une journée d'ateliers collaboratifs au sein d'une collectivité sur la santé et sécurité au travail.

Ces nouvelles interventions en pluridisciplinarité ont vocation à se développer, notamment au travers de l'animation de sensibilisation comme cela a pu être le cas sur le télétravail (Mission Ergonomie / Handicap et COST), par exemple.

Les collectivités de 25 agents et moins représentant la majorité des collectivités affiliées au CDG, le service COST a revu la méthodologie d'accompagnement à la prévention des RPS pour mieux répondre à leur réalité de terrain.



**Cdg68**  
Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Haut-Rhin

11

Petits Déj' QVT -  
webconférences en lien avec la  
santé et la sécurité au travail

8

Réunions des Assistants et  
Conseillers de Prévention

1

Bilan des actions 2022

# Présentation des actions de prévention menées au cours de l'année 2022

## Les outils et ressources créés

### Les outils

Le réseau ACP grandes collectivités a travaillé sur la problématique **métier des mécaniciens**. Un **autodiagnostic des risques professionnels** auxquels peuvent être exposés les agents a été créé ainsi que **deux fiches synthèses** relatives aux formations en santé et sécurité au travail dédiées aux mécaniciens ainsi qu'aux équipements de protection individuelle qu'ils peuvent être amenés à porter. En complément, **trois fiches de sécurité machines** ont été rédigées en lien avec des équipements de travail que les mécaniciens sont amenés à utiliser régulièrement. L'ensemble des documents est accessible aux collectivités sur le site Internet du CDG 68.

### Les circulaires – la documentation

- Règlement hygiène, santé, sécurité au travail
- Évaluation des risques professionnels et document unique
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Les valeurs limites d'exposition professionnelles (VLEP) aux agents chimiques dangereux
- Fiche ça n'arrive pas qu'aux autres « Accident lié au monoxyde de carbone (CO) »
- Fiche de sécurité machine n°38 : démonte pneus
- Fiche de sécurité machine n°39 : destructeur de documents
- Fiche de sécurité machine n°40 : plastifieuse de documents
- 24 documents mis à jour suite aux évolutions réglementaires
- 11 mailing réseau ACP



### Les fiches Psycho'ressources

3 fiches ont été créées :

- Le sentiment de justice pour le bien-être au travail
- La marque employeur pour attirer les candidats
- De l'offre au choix : comment bien recruter ?



### Les fiches Prév'ressources

5 fiches ont été créées :

- Enquête après accident : un outil de prévention
- La fiche de données de sécurité : un outil de gestion du risque chimique
- La notice de poste : un outil d'information du risque chimique
- Les poussières de bois, comment prévenir les risques professionnels ?
- Que faire en cas d'accident ? Les bons réflexes

# Présentation des actions de prévention menées au cours de l'année 2022

## Les travaux pour le Comité Technique



Plans de formation



Règlement de formation



Demandes d'accueil d'un apprenti



Projets d'aménagement de locaux



Membres de l'annuaire ACP



Accidents de service et accidents du travail saisis dans Prorisq



Maladies imputables au service ou maladies professionnelles saisies dans Prorisq



Lettres de cadrage des assistants / conseillers de prévention



Règlements intérieurs (partie hygiène, santé, sécurité au travail)

## Les accompagnements réalisés dans les collectivités de moins de 50 agents



Demandes de réalisation des diagnostics RPS – dont 3 réalisées



Missions « sur mesure » (journée de sensibilisation, vis mon travail, etc.)



Assistants / conseillers de prévention nommés



Conventions d'inspection en cours de suivi



Conventions d'inspection signées



Maintiens en emploi

# Présentation des actions de prévention menées au cours de l'année 2022

## Les accompagnements réalisés dans les collectivités de plus de 50 agents



Démarche de prévention des risques psychosociaux



Accompagnement pour améliorer le travailler ensemble



Accompagnement des membres CHSCT à la réalisation d'un diagnostic RPS dans un service



Accompagnements à la réorganisation d'un service



Accompagnements pour le recrutement de stagiaires psychologues du travail



Réunions de CHSCT local



Visite de site dans le cadre du CHSCT



Assistants / conseillers de prévention nommés



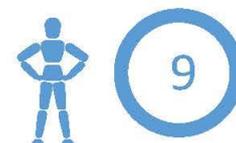
Lettres de cadrage des assistants/conseillers de prévention



Inspections



Convention d'inspection signée



Maintiens en emploi

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable et valident le bilan des actions Santé et Sécurité au Travail engagées en 2022.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable et valident le bilan des actions Santé et Sécurité au Travail engagées en 2022.

## **B. PROGRAMME PREVISIONNEL DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR L'ANNEE 2023**

Le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail suivant est établi pour l'année 2023. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de la politique de prévention des risques professionnels proposée aux collectivités par le Centre de Gestion.

Ce programme est présenté ci-après.

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2023

## Les travaux pour le Comité Social Territorial

- Analyse des **plans de formation**
- Étude des **règlements intérieurs**
- Suivi des **nominations des AP/CP** et examen des **lettres de cadrage**
- Instruction des conditions d'accueil des **apprentis**
- Suivi des **accidents de service** et des **maladies imputables au service**
- Étude des **projets d'aménagement** importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- Présentation des observations émises par l'**ACFI**
- Étude des **résultats des évaluations des risques professionnels** et des **plans d'action** qui en découlent
- Suivi des **démarches de prévention des risques psychosociaux** et validation des **plans de prévention**

## Les interventions auprès de l'ensemble de nos collectivités

- Création de ressources et **diffusion d'information** via différents supports de communication (ex. : circulaires, fiches Psycho'ressources, fiches Prév'ressources, fiches Ergopratique, Petits Déj' QVT, etc.)
- Poursuite des missions de **prévention des risques psychosociaux** par le service COST
- Etude sur **l'évolution du métier de policier municipal**
- Réalisation de missions complémentaires sur mesure pour accompagner les collectivités dans leurs **problématiques psychosociales, organisationnelles, etc.** par le service COST et la Mission Ergonomie/Handicap
- Expérimentation d'un **nouvel accompagnement « Codéveloppement »** pour les directions et les RH
- **Création d'un guide** pour accompagner à la reprise après un long arrêt
- Accompagnement des collectivités sur la **procédure d'accueil du nouvel arrivant**
- Animation du **réseau des assistants et conseillers de prévention**
- **Assistance et conseil** auprès des collectivités en prévention des risques professionnels et en ergonomie (démarche de prévention, conception de poste de travail et/ou bâtementaire, maintien en emploi, etc.)
- Exercice de la **mission d'inspection** auprès des collectivités conventionnées



- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble du programme prévisionnel de prévention des risques professionnels pour l'année 2023.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable sur l'ensemble du programme prévisionnel de prévention des risques professionnels pour l'année 2023.

#### **Point 4 : Modification du règlement-type Hygiène, Santé, Sécurité au Travail**

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable aux modifications apportées au règlement-type hygiène, santé et sécurité au travail ainsi qu'à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice-adjointe, membres du Comité Social Territorial, dans les conditions précisées en séance.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable aux modifications apportées au règlement-type hygiène, santé et sécurité au travail ainsi qu'à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice-adjointe, membres du Comité Social Territorial, dans les conditions précisées en séance.

#### **Point 5 : Désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin**

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la désignation de Madame Séverine SCAVAZZA-GOBRON en qualité d'Agent Chargée de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité au travail mise à disposition par le Centre de Gestion du Haut-Rhin auprès des collectivités territoriales et établissements publics rattachés à ce même Comité.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant la désignation de Madame Séverine SCAVAZZA-GOBRON en qualité d'Agent Chargée de la Fonction d'Inspection en matière de santé et de sécurité au travail mise à disposition par le Centre de Gestion du Haut-Rhin auprès des collectivités territoriales et établissements publics rattachés à ce même Comité.

## **Point 6 : Accident de service : commune de Griesbach-au-Val**

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

## **Point 7 : Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels**

### **Bilan des Lignes Directrices de Gestion – promotion interne 2022**

Suite à l'élaboration et l'adoption des Lignes Directrices de Gestion "Promotion interne", un bilan de leur application est établi chaque année.

Le bilan synthétique porté à la connaissance des membres du Comité Social Territorial contient le récapitulatif du nombre de candidats proposés et admis, du nombre de postes ouverts et de la répartition femmes/hommes.

Il reprend ensuite, pour chaque cadre d'emplois, le détail des points attribués au regard des Lignes Directrices de Gestion.

Enfin il contient la liste alphabétique des candidats proposés.

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

## **Point 8 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire**

### **A. INSTAURATION DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS : COMMUNE DE HAGENTHAL-LE-BAS**

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) telle que présentée par la commune de Hagenthal-le-Bas.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) telle que présentée par la commune de Hagenthal-le-Bas.

### **B. INSTAURATION DES TITRES RESTAURANT**

a) commune de Bitschwiller-les-Thann :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres restaurant par la commune de Bitschwiller-les-Thann.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres restaurant par la commune de Bitschwiller-les-Thann.

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant le règlement fixant les conditions d'attribution des titres restaurant tel que présenté par la commune de Bitschwiller-les-Thann.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis défavorable concernant le règlement fixant les conditions d'attribution des titres restaurant tel que présenté par la commune de Bitschwiller-les-Thann.

Le point ayant recueilli un avis défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, il devra être soumis à nouveau aux membres du Comité Social Territorial conformément à l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021).

b) commune de Neuf-Brisach :

- Les représentants du personnel émettent à la majorité des membres votants un avis favorable concernant l'instauration d'un règlement fixant les conditions d'attribution des titres restaurant tel que présenté par la commune de Neuf-Brisach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration d'un règlement fixant les conditions d'attribution des titres restaurant tel que présenté par la commune de Neuf-Brisach.

c) commune de Spechbach :

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable concernant l'instauration des titres restaurant telle que présentée par la commune de Spechbach.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable concernant des titres restaurant telle que présentée par la commune de Spechbach.

### C. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Dans ses séances des 27 juin et 22 novembre dernier, le Comité Technique a donné délégation à son Président pour rendre des avis par délégation sur la protection sociale complémentaire.

Du 10 novembre 2022 au 15 février 2023, 47 avis ont été rendus comme suit :

#### Choix de la procédure :

- **43 avis** favorables pour une participation mise en place dans le cadre de la **convention de participation** du Centre de Gestion ;
- **4 avis** favorables pour une participation mise en place dans le cadre d'un **contrat labellisé** mais regret des membres du Comité Technique que la collectivité ne se soit pas associée à la convention de participation du Centre de Gestion qui permet la mutualisation du risque auprès d'un seul acteur et d'obtenir des conditions attractives.

#### Choix des modalités de versement :

- **47 avis** favorables.

- Les membres du Comité Social Territorial prennent acte et ne formulent pas d'observations complémentaires.

## **Point 9 : Autres questions**

### **Plans de formation**

#### **A. COMMUNE DE TURCKHEIM**

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au Plan de formation 2023 – 2024 de la commune de Turckheim sous réserve de la prise en compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable au Plan de formation 2023 – 2024 de la commune de Turckheim sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

#### **B. CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN**

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable au Plan de formation 2023 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous réserve de la prise en compte des observations formulées.
- Les représentants des autorités territoriales s'abstiennent.

## **Point 11 : Divers**

### **Présentation des avis et notifications d'avis formulés par délégation au nom du Comité Social Territorial**



Reunion du Comité Social Territorial du 14 mars 2023  
Point 10 : avis par délégation (janvier et février 2023)

OBJET	COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT PUBLIC	EMPLOI	GRADE	ANCIENNETE DE TERRAIN	NUMERIQUE DE TERRAIN	DATE D'ENTRÉE	QUOTA %	NOTA SUPPLÉMENTAIRE	DATE D'AVANCE
central de prévoyance, contrat santé	COMMUNE DE GERSCHWILF					1 mars 2023			21 février 2023
convention de participation risque santé	COMMUNE DE HILDEBRUNNEN					15 février 2023			9 janvier 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE FORTSCHWIHR					1 mars 2023			15 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE ASPACH LE BAS					1 mars 2023			5 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE DIELE					1 avril 2023			5 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE BRUBACH					1 avril 2023			19 janvier 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE OUPFACH					1 mars 2023			12 janvier 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE COURAVON					1 mars 2023			20 janvier 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE FOUERBORG					1 mars 2023			24 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE HILDEBRACH					1 mars 2023			23 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE HILDEBRUNNEN					1 mars 2023			23 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE HILDEBRUNNEN					2 avril 2023			23 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE OTMARSBACH					1 avril 2023			29 février 2023
Urges Directrices de Station	COMMUNE DE SPICOS LE BAS					1 mars 2023			26 février 2023
Urges Directrices de Station	SIV PLANTAIL TOURISTIQUE DE COURAVON					1 mars 2023			16 février 2023
modification de durée de travail	SIV PAIR DE LA BAISE DE L'ILL					1 mars 2023			9 février 2023
modification de durée de travail	COMMUNE DE OTSCHWILLENLECHTHAN					27 juillet 2023			15 février 2023
modification de durée de travail	COMMUNE DE DUL					1 avril 2023			19 janvier 2023
modification de durée de travail	COMMUNE DE DURHAUPT-LEHNUIT					1 avril 2023			19 janvier 2023
modification de durée de travail	COMMUNE DE FLETTERBOUE					1 mars 2023			23 janvier 2023
modification de durée de travail	STICHTERBETS-RECHENBERG					1 mars 2023			23 janvier 2023
modification de durée de travail	COMMUNE DE WILDERSBETS					1 mars 2023			3 février 2023
Quota d'aménagement de grille	COMMUNE DE WALSCHEN					28 février 2023	300%		21 février 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE FESDENHEIM					9 janvier 2023		budget des groupes d'aménagement de conservation du patrimoine et des Bâtiments	22 février 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE FESDENHEIM					1 juin 2022		mutation	15 février 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE HISTRIQUE					1 janvier 2023		mutation	23 février 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE OUPFACH					14 décembre 2017		intégration directe dans le cadre d'emploi des agents de police municipale	19 janvier 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE BERWILLER					22 octobre 2022		disponibilité pour carrières personnelles	31 janvier 2023
suppression d'un emploi permanent à temps complet	COMMUNE DE HILDEBRACH					22 octobre 2020		forçamen et pour responsabilité physique	19 janvier 2023

---

Monsieur Lucien MULLER lève la séance à 10h16 en remerciant les membres présents.

Colmar, le 06 avril 2023

Le Président  
du Comité Social Territorial

**SIGNÉ**

Lucien MULLER  
Président du CDG 68

La secrétaire de séance

**SIGNÉ**

Annick BRAESCH  
Directrice adjointe du CDG 68

Le secrétaire adjoint de séance

**SIGNÉ**

Romuald WESSANG  
Attaché à la Commune de Pfaffenheim